Reconstruire la confiance

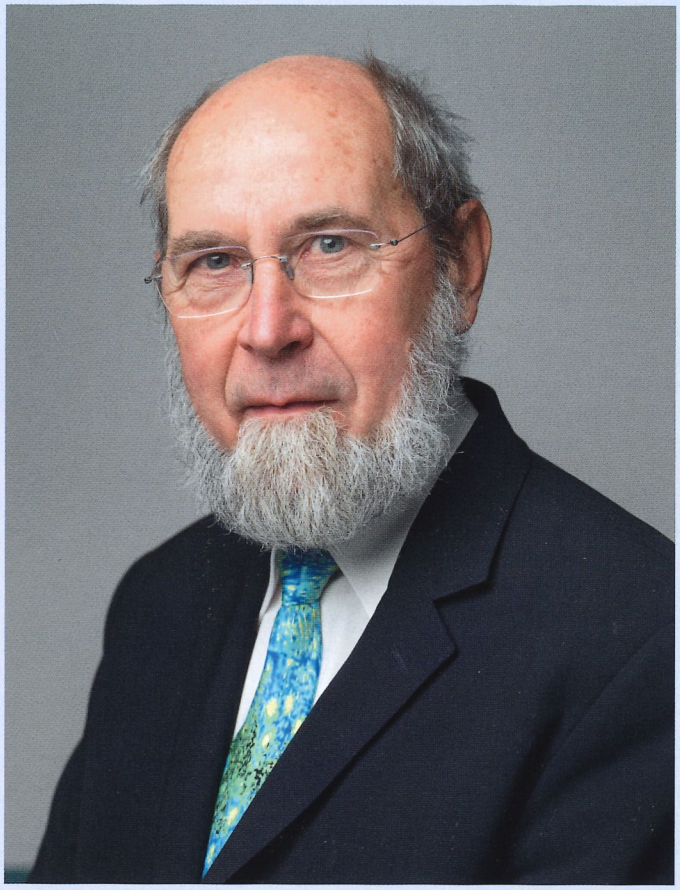

Bernard Chevassus-au-Louis,
président d'Humanité
& Biodiversité

Valeurs Vertes : Quelles sources d'informations pour les ONG ? Comment fondent-elles leurs choix ?

Bernard Chevassus-au-Louis : Le principe de précaution est pris entre deux feux qui ont des intérêts objectifs pour le déstabiliser. D'une part, le principe d'innovation voudrait développer l'idée que le principe de précaution est contraire à l'esprit d'innovation. Un autre courant plus intéressant est celui que j'appellerai le positivisme pervers. C'est le fait de ne donner une autorisation d'usage qu'à la condition que l'absence de risque soit prouvée. Or, on ne peut pas reconnaître le droit de la science à ne pas être d'une certitude absolue et lui demander par ailleurs de prouver l'absence de risque de quelque chose.
Ces deux courants sont paradoxalement réunis pour déstabiliser le principe de précaution.

V.V. : La Science peut-elle aider la décision publique ?

B. C-L : Revenons sur le titre de cette table ronde, sur lequel je pose un point d'interrogation. Si on s'inscrit dans le cours de l'histoire, nous nous apercevons que le dialogue exclusif entre la science et la décision publique a été une utopie des sociétés occidentales entre 1800 et 1930. Avant cela, un contrôle fort était exercé sur la légitimité de la science par rapport aux connaissances révélées. Ce courant, que nous avons cru voir disparaître au moment des hussards de la République et du positivisme, est encore présent dans une grande partie du monde, notamment aux Etats-Unis, où certains considèrent que la théorie créationniste est une théorie alternative plus intéressante que la théorie darwinienne.
Le piège, c'est que de nombreux scientifiques qui n'ont pas de formation philosophique, entreprennent de réfuter la théorie créationniste comme si c'était une théorie scientifique ! Alors qu'elle n'est rien d'autre qu'une croyance.
Cette idée d'exercer un contrôle de la relation entre la science et la décision n'a pas complètement disparu.
Le décideur se retrouve dans un carré avec quatre pôles de référence : les savants, qui présentent au décideur ce que l'on sait ; la société civile, ou société du vouloir, qui demande par exemple l'interdiction des pesticides chimiques ; le chroniqueur et enfin, le juge.
Dans une situation où la mobilisation de l'opinion n'a pas lieu, la polémique est portée en justice, et avec elle survient la confusion : le juge ne dit pas le vrai, il dit le juste ! Tous les quatre pôles entreprennent alors d'être le conseiller privilégié, voire exclusif, du décideur.
Reprenons l'exemple de la crise du sang contaminé, qui a mené en justice des hommes respectables et a tétanisé une partie du monde politique. Nous voyons que les décideurs ont aussi bien écouté les chroniqueurs que l'opinion publique et les sciences… Comment repositionner tout cela pour éviter les blocages ? Nous devons apprendre à reconstruire à confiance et à conseiller à chacun de bien faire son métier.

V.V. : Quel rôle pour le citoyen ?

B. C-L : La science elle-même est devenue beaucoup plus modeste qu'au début du XIX^{ème} siècle. Pour des sujets complexes comme les risques à long terme, le climat ou la biodiversité, son niveau de preuve est parfois relativement faible. Nous sommes obligés de connecter par interfaces une science en train de se construire et de se consolider. Cette « modestie » ne fait que s'accentuer avec le big data ou l'intelligence artificielle, alors que, paradoxalement, l'opinion publique exprime des convictions parfois beaucoup plus fortes.
Trouver une solution qui permette de faire évoluer ces dialogues n'est pas évidente. Mais il faut éviter à tout prix le discours selon lequel les citoyens seraient irrationnels : rationalité n'est pas scientificité. C'est tenir, à partir d'un certain nombre d'éléments, un raisonnement compréhensible aboutissant à une décision. L'expert, lui, aura accès à toute une série de données statistiques, épidémiologiques et autres, pour réaliser une analyse quantitative et conclure s'il y a un risque ou non.
Toutefois le citoyen n'a pas accès à ces éléments, notamment parce que les publications scientifiques internationales sont payantes pour le grand public. Comme il n'a pas accès gratuitement à l'information et qu'il est par ailleurs de plus en plus impuissant face aux risques qu'on lui annonce (que penser de la toxicité d'un aliment OGM si on ne peut que se fier à ses sens pour en juger) le citoyen discute avec ses voisins pour se bâtir sa propre opinion. Il développe une autre rationalité. Ce risque est-il juste ? Ceux qui me le font prendre, le prennent-ils aussi ? Nous devons repenser et articuler cette science qui se veut au service des choix de société mais qui connaît ses limites. ■

Sept/oct 2019